

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2759

11 novembre 2011

SOMMAIRE

ATHOS Luxembourg S.à r.l.	132386	Covit Home S.A.	132419
Ballard Holding S.A.	132398	Covit Home S.A.	132419
Berta S.A.	132399	CS German Retail S.à r.l.	132419
Bevis Marks Holding S.à r.l.	132394	C.S.S.R. S.à r.l.	132407
Beyla Investments S.A.	132399	D2R S.à r.l.	132419
Biver S.A.	132408	D2R S.à r.l.	132425
Bosnia Broadband S.à r.l.	132399	D2R S.à r.l.	132425
BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	132410	Durac S.à r.l.	132430
Breff S.A.	132413	Edison Capital Partners	132425
C8 Embassy S.à r.l.	132419	Elba Lux S.à r.l.	132428
Cablecom Luxembourg GP S.à r.l.	132408	Elvith Investment Group	132429
Caishen Fund	132413	Euroleague Commercial Assets S.A.	132429
Canada CP Holding S.à r.l.	132416	European Capital Partners (Luxembourg) S.A.	132429
Cansan S.à r.l.	132413	Euro Properties S.à r.l.	132429
Castle Immo S.à r.l.	132413	Eurosol Distri S.A.	132429
CCF Investment S.à r.l.	132415	Eurostampa International S.A.	132430
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	132415	FleetCor Luxembourg Holding1	132432
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	132415	FleetCor Luxembourg Holding2	132432
Centurio Lux S.A.	132408	Les Prairies Vertes	132432
Cerberus Capital Private Equity S.A. ..	132413	Lillen S.A.	132432
CERE Coinvest Finance S.à r.l.	132415	Lux Investments Company S.A.	132432
Cidron Iugo S.à r.l.	132420	Parque D. Pedro 1 B.V.	132428
CitCor Franconia Ost S.à r.l.	132408	ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l.	132394
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l. .	132410	ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l. ..	132386
CitCor Franconia Retail S.à r.l.	132410	ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l.	132393
CitCor Franconia Share S.à r.l.	132410	ProLogis France XCVI S.à r.l.	132398
CitCor Franconia Süd S.à r.l.	132410	ProLogis France XCV S.à r.l.	132398
CitCor Wannsee I Sàrl	132412	PT European Real Estate Luxco I	132393
Combourg S.A.	132415	TPL Aschersleben S.à r.l.	132386
Compagnie Financière des Veneties S.A.	132418	TPL Augsburg S.à r.l.	132392
Compagnie Luxembourgeoise d'Approvi- sionnement Agricole et Viticole S.à r.l.	132413	TPL Erlangen S.à r.l.	132393
Corn Products Americas Holdings S.à r.l.	132425	TPL Geislingen S.à r.l.	132394

ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.447.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135315/20.

(110155255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

TPL Aschersleben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.095.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 a nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Guy PRIEL, expert-comptable, résidant au Tüzer u. 39-41, 1134 Budapest, HONGRIE en remplacement du gérant démissionnaire M. Sliman ZREIQ.

TPL Aschersleben S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011135372/15.

(110155559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 288.305,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

In the year two thousand and eleven on the fourteenth day of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ATHOS Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée" having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on 18th of April 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1255, on June 19th, 2006, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 12th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2450, on October 7th, 2008 (hereinafter referred to as "the Company").

The meeting was opened by Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected as scrutineer Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at the same address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the nominal value of the ordinary shares and of the mandatory redeemable preferred shares of the Company from 0,01 Euro to 0,23 Euro, and as a consequence, increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 275,770 (two hundred and seventy-five thousand seven hundred and seventy euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12.535 (twelve thousand five hundred thirty-five euro) to EUR 288.305 (two hundred and eighty-eight thousand three hundred and five euro) by the contribution in kind amounting to the amount of two hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 275,000.-) consisting in the conversion of a shareholders' loan (the "Loan" held by the shareholders against the Company and a contribution in cash amounting to the amount of seven hundred and seventy Euro (EUR 770.-).

2. Subsequent amendment of Article 6, first paragraph of the Articles of Association in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. Above;

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took separately the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides unanimously to increase the capital by an amount of two hundred seventy-five thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 275,770), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 12.535) to two hundred eighty-eight thousand three hundred and five Euro (EUR 288,305), without the issuance of new shares, but by increase of the nominal value of each ordinary share of the company as well as of each mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) in order to increase them from their actual value of one Cent (EUR 0,01) up to twenty-three Cent (EUR 0,23).

Subscription - Payment in relation with the contribution in kind

Thereupon appeared the current holders of the ordinary shares:

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053371, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053329, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053334, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. -II, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 0308351, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- ATHOS GL Ltd, a limited partnership organized under the laws of of the British Virgin Islands, authentication number 143082, with its registered office at Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- ATHOS HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 6360183, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- ATHOS TE S.à r.l., R.C.B Number 136 611, a company with registered office in L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare,

All here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of seven proxies given in Boston, NY, Luxembourg and Guernsey, on September 9th, 12th and 13th, 2011,

which, through their proxyholder, declare to liberate the amount of two hundred seventy-five Euro (EUR 275.000) by the conversion into capital of a part of a certain, liquid and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the company, in the following proportions:

132388

Subscribers	Number of ordinary shares of EUR 0,01 held before increase	Liberated amount (increase)	Number of ordinary shares of EUR 0,23 held after increase	Total amount held in the share capital (in EUR)
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 A-1	178.375 ordinary	EUR 39.242,50	178.375 ordinary	EUR 41.026,25
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 B-1	71.250 ordinary	EUR 15.675	71.250 ordinary	EUR 16.387,50
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 C-1	439.625 ordinary	EUR 96.717,50	439.625 ordinary	EUR 101.113,75
BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. -II				
ATHOS GL Ltd	72.250 ordinary	EUR 15.895	72.250 ordinary	EUR 16.617,50
ATHOS HOLDINGS LLC	5.500 ordinary	EUR 1.210	5.500 ordinary	EUR 1.265
ATHOS TE S.à r.l.	7.000 ordinary	EUR 1.540	7.000 ordinary	EUR 1.610
ATHOS TE S.à r.l.	476.000 ordinary	EUR 104.720	476.000 ordinary	EUR 109.480
Total	1.250.000 ordinary shares	EUR 275.000	1.250.000 ordinary shares	EUR 287.500

It further results from a certificate dated September 2011 issued by the management of the Company, that:

“III. Conclusion

The managers believe that the value of the aggregate Contributions as described hereabove, amounts to 275.000,- Euro and is at least equal to the increase of the per value of the 1.250.000 ordinary shares from 0,01 euro to 0,23 euro and that accordingly, the Company may increase its share capital in the proportion described above.

As a consequence, the Company’s capital will be set at two hundred eighty seven thousand five hundred and thirty-five (287.535,-) Euro, represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a value of twenty-three Cents of Euro (EUR 0,23) each, and 3,500 (three thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) with a par value of a hundredth of one Euro (EUR 0,01) each.”

This certificate, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Subscription - Payment in relation with the contribution in cash

Thereupon appeared the current holders of the mandatory redeemable preferred shares:

- ATHOS GL Ltd, a limited partnership organized under the laws of of the British Virgin Islands, authentication number 143082, with its registered office at Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- ATHOS HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 6360183, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

Both here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, prementioned, by virtue of two proxies given in Guernsey and NY on 9th September 2011,

which, through their proxyholder, declared to liberate the amount of seven hundred and seventy Euro (EUR 770) by a contribution in cash in the following proportions:

Subscribers	Number of Mandatory Redeemable Preferred Shares (MRPS) of EUR 0,01 held before increase	Liberated amount (increase)	Number of Mandatory Redeemable Preferred Shares (MRPS) of EUR 0,23 held after increase	Total amount held in the share capital (in EUR)
ATHOS GL Ltd	1.540 MRPS	EUR 338,80	1.540 MRPS	EUR 354,20
ATHOS HOLDINGS LLC	1.960 MRPS	EUR 431,20	1.960 MRPS	EUR 450,80
Total	3.500 Mandatory Redeemable Preferred Shares	EUR 770	1.250.000 ordinary shares	EUR 805

The appearing parties declared that the increase of the the nominal value of the MRPS has been paid-up in cash so that the amount of seven hundred and seventy euro (EUR 770.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the entities hereafter are henceforth respectively the owners of the shares in ATHOS Luxembourg S.à r.l. in the following proportions:

Shareholders	N° of ordinary shares	N° of MRP	Share capital in EUR	% (rounded)
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1 . . .	178.375 ordinary		EUR 41,026.25	14,2301
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1 . . .	71.250 ordinary		EUR 16,387.50	5,6840
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1 . . .	439.625 ordinary		EUR 101,113.75	35,0717
BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - II	72.250 ordinary		EUR 16,617.50	5,7638
ATHOS GL Ltd	5.500 ordinary	1.540 MRPS	EUR 1,619.20	0,5616
ATHOS HOLDINGS LLC	7.000 ordinary	1.960 MRPS	EUR 2,060.80	0,7147
ATHOS TE S.à r.l.	476.000 ordinary		EUR 109,480	37,9736
Total	1,250,000	3,500	EUR 288,305	100%

Second resolution

The general meeting decides unanimously the subsequent amendment of Article 6, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is set at two hundred eighty-eight thousand three hundred and five (288,305.-) Euro (EUR), represented by one million two hundred fifty-three thousand five hundred (1,253,500) shares with a par value of a twenty-three Cent of an Euro (EUR 0.23) each, divided into (i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 3,500 (three thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) (the MRPS and the Ordinary Shares are hereafter collectively referred to as the shares, and, the holders of the Ordinary Shares and the holders of the MRPS shall be referred to collectively as the Shareholders).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze septembre.

Pardevant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie

L’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATHOS Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, constituée par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 en date du 19 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2540 en date du 7 octobre 2008 (ciaprès “la Société”).

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales ordinaires ainsi que des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire d'une valeur nominale de 0,01 Euros à 0,23 Euros, et en conséquence, augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 275.770.-(deux cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 12.535.-(douze mille cinq cent trente-cinq Euros) au montant de EUR 288.305.-(deux cent quatre vingt-huit mille trois cent cinq Euros) par une contribution en nature s'élevant à la somme totale de deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 275.000.-) consistant en une conversion d'une créance détenue par les associés (la «CREANCE») contre la Société ainsi que par une contribution en espèces s'élevant à la somme de sept cent soixante-dix Euros (EUR 770.).

2. Modification subséquente de l'article 6, premier paragraphe des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée sous le point 1. ci-dessus.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-quinze mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 275.770.-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent trente-cinq Euros (EUR 12.535.-) à deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinq Euros (EUR 288.305) sans émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire de la Société ainsi que de chaque part sociale préférentielle à rachat obligatoire (les MRPS) de manière à les augmenter de leur valeur nominale actuelle de un Cent (EUR 0,01) à la somme de vingt-trois Cent (EUR 0,23).

Souscription - Libération en relation avec l'augmentation de capital en nature

Sont alors intervenus aux présentes les détenteurs des parts sociales ordinaires:

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053371, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053329, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053334, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-II, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0308351, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- ATHOS GL Ltd, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat des BVI, enregistrée sous le numéro 143082, avec siège social à Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- ATHOS HOLDINGS LLC, une "limited liability company" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 6360183, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

- ATHOS TE S. à r.l., R.C. B numéro 136 611, une société avec siège social à L-1611, Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

Tous ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de 7 procurations données à Boston, NY, Luxembourg et Guernsey les 9, 12 et 13 septembre 2011.

Lesquels, à travers leur mandataire déclarent libérer entièrement par la conversion d'une partie du capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par les associés actuels prédits à l'encontre de la société, d'un montant selon la répartition proportionnelle suivante:

132391

Souscripteurs	N° de parts sociales ordinaires de EUR 0.01 détenues avant augmentation	Montant libéré (augmentation)	N° de parts sociales ordinaires de EUR 0.23 détenues après augmentation	Montant total détenu dans le capital social (en EUR)
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 A-1	178.375 ordinaires	EUR 39.242,50	178.375 ordinaires	EUR 41.026,25
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 B-1	71.250 ordinaires	EUR 15.675	71.250 ordinaires	EUR 16.387,50
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP				
1983 C-1	439.625 ordinaires	EUR 96.717,50	439.625 ordinaires	EUR 101.113,75
BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. -II				
ATHOS GL Ltd	72.250 ordinaires	EUR 15.895	72.250 ordinaires	EUR 16.617,50
ATHOS HOLDINGS LLC	5.500 ordinaires	EUR 1.210	5.500 ordinaires	EUR 1.265
ATHOS TE S.à r.l.	7.000 ordinaires	EUR 1.540	7.000 ordinaires	EUR 1.610
Total	476.000 ordinaires	EUR 104.720	476.000 ordinaires	EUR 109.480
Total	1.250.000 Parts sociales ordinaires	EUR 275.000	1.250.000 Parts sociales ordinaires	EUR 287.500

Il résulte d'un certificat daté de septembre 2011 émis par le conseil de gérance de la Société, que:

“III. Conclusion

The managers believe that the value of the aggregate Contributions as described hereabove, amounts to 275.000,- Euro and is at least equal to the increase of the per value of the 1.250.000 ordinary shares from 0,01 euro to 0,23 euro and that accordingly, the Company may increase its share capital in the proportion described above.

As a consequence, the Company's capital will be set at two hundred eighty seven thousand five hundred and thirty-five (287.535,-) Euro, represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a value of twenty-three Cents of Euro (EUR 0,23) each, and 3,500 (three thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) with a par value of a hundredth of one Euro (EUR 0,01) each.”

Ledit certificat restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Souscription – Libération en relation avec l'augmentation de capital en espèces

Sont alors intervenus aux présentes les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles à rachat obligatoire (les MRPS):

- ATHOS GL Ltd, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat des BVI, enregistrée sous le numéro 143082, avec siège social à Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- ATHOS HOLDINGS LLC, une "limited liability company" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 6360183, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

Tous ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, prémentionné, en vertu de deux procurations données à Guernsey et et NY les 9 septembre 2011,

Qui, à travers son mandataire, déclare libérer la somme de sept cent soixante-dix Euros (EUR 770.-) par une contribution en espèces, selon les proportions suivantes:

Souscripteurs	N° de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de EUR 0.01 détenues avant augmentation (MRPS)	Montant libéré (augmentation)	N° de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de EUR 0.23 détenues après augmentation (MRPS)	Montant total détenu dans le capital social (en EUR)
ATHOS GL Ltd	1.540 MRPS	EUR 338.80	1.540 MRPS	EUR 354.20
ATHOS HOLDINGS LLC	1.960 MRPS	EUR 431.20	1.960 MRPS	EUR 450.80
Total	1.250.000 Parts sociales préférentielles à rachat obligatoire	EUR 770	1.250.000 Parts sociales préférentielles à rachat obligatoire	EUR 805

Les parties comparantes déclarent que les parts sociales mentionnées ci-dessus ont été souscrites et libérées en numéraire de sorte que la somme de sept cent soixante-dix euros (EUR 770-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suivant l'augmentation du capital de la Société documentée ci-avant, les entités mentionnées ci-après sont dorénavant propriétaires des parts sociales émises par ATHOS Luxembourg S.à r.l. selon la répartition proportionnelle suivante:

Associés	N° de parts sociales ordinaires	N° de MRPS	Capital social en EUR	% (arrondis)
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1 . . .	178.375 ordinaires		EUR 41.026,25	14.2301
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1 . . .	71.250 ordinaires		EUR 16.387,50	5.6840
BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1 . . .	439.625 ordinaires		EUR 101.113,75	35.0717
BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - II	72.250 ordinaires		EUR 16.617,50	5.7638
ATHOS GL Ltd	5.500 ordinaires	1.540 MRPS	EUR 1.619,20	0.5616
ATHOS HOLDINGS LLC	7.000 ordinaires	1.960 MRPS	EUR 2.060,80	0.7147
ATHOS TE S.à r.l.	476.000 ordinaires		EUR 109.480	37.9736
Total	1.250.000	3.500	EUR 288.305	100%

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide unanimement la modification subséquente de l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinq euros (EUR 288.305.-), représenté par un million deux cent cinquante trois mille cinq cents (1.253.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-trois Cent (EUR 0,23) chacune, et divisé en (i) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (mandatory redeemable preferred shares, les MRPS) (les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées collectivement comme les Parts Sociales, et les titulaires de Parts Sociales Ordinaires et les titulaires de MRPS sont désignés collectivement comme les Associés).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schwachtgen, S. Dupont, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41663. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133226/334.

(110154103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

TPL Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.094.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 a nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Guy PRIEL, expert-comptable, résidant au Tüzer u. 39-41, 1134 Budapest, HONGRIE en remplacement du gérant démissionnaire M. Sliman ZREIQ.

TPL Augsburg S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011135373/15.

(110155561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.452.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135316/20.

(110155247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.085.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 a nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Guy PRIEL, expert-comptable, résidant au Tüzer u. 39-41, 1134 Budapest, HONGRIE en remplacement du gérant démissionnaire M. Sliman ZREIQ.

TPL Erlangen S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011135377/15.

(110155574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.637.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 septembre 2011

En date du 27 septembre 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem Overheul en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1^{er} septembre 2011;

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet à partir du 1^{er} septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.
Pour extrait analytique conforme
Eric Lechat
Gérant

Référence de publication: 2011135327/20.

(110155535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.096.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011 a nommé nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Guy PRIEL, expert-comptable, résidant au Tüzer u. 39-41, 1134 Budapest, HUNGARY en remplacement du gérant démissionnaire M. Sliman ZREIQ.

TPL Geislingen S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011135378/15.

(110155578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011136091/14.

(110157082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Bevis Marks Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.666.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

REOF II S.à r.l. , a société à responsabilité limitée, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.591,

(the "Shareholder"),

represented by Ms Nawal Benhlal, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 September 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Bevis Marks Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having a share capital of Twelve Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th day of June 2011, published in the Mémorial Recueil

des Sociétés et Associations, on 3 September 2011, number 2047 and the articles of association of which (the «Articles») have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, enacted on 13 July 2011, which publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations is pending (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 5,500.-) so as to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) to Eighteen Thousand Pounds Sterling (GBP 18,000.-).

2 To issue Two Hundred Twenty (220) new shares, with a nominal value of Twenty Five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by REOF II S.à r.l and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind of Two Hundred Fifty (250) shares, with a nominal value of Twenty-Five Pounds Sterling (GBP 25) each, representing 50% of the share capital of the company Bevis Marks 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 158.640 estimated at a total amount of Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 5,500.-).

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 5,500.-) so as to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) to Eighteen Thousand Pounds Sterling (GBP 18,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue Two Hundred Twenty (220) shares new shares, with a nominal value of Twenty Five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms. Nawal Benhlal, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of REOF II S.à r.l, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe Two Hundred Twenty (220) new shares (the "Shares"), with a nominal value of Twenty Five Pounds Sterling (GBP 25.-) per share and to make payment in full for such Shares, by a contribution in kind consisting of Two Hundred Fifty (250) shares, with a nominal value of Twenty-Five Pounds Sterling (GBP 25) each, representing 50% of the share capital of the company Bevis Marks 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 158.640 estimated at a total amount of Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 5,500.-) (the "Contribution").

It results from a certificate dated on 15 September 2011 issued by the management of Bevis Marks 1 S.à r.l., that:

- REOF II S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 126.591, is the owner of 250 shares of Bevis Marks 1 S.à r.l. representing 50% of Bevis Marks 1 S.à r.l.' s total share capital (the "Shares");

- such Shares are fully paid-up;

- REOF II S.à r.l, is the entity solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of Bevis Marks 1 S.à r.l., such Shares are transferable with the authorisation of Bevis Marks 1 S.à r.l.' shareholders representing at least three quarters of the capital which was obtained on September 15, 2011;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusion of the Report reads as follows:

"[...] the Contribution amounts to Five Thousand Five Hundred Pounds Sterling (GBP 5,500.-) and is thus at least equal to the aggregate value of the Shares to be issued by the Company."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at Eighteen Thousand British Pounds (GBP 18,000.-) divided into Seven Hundred Twenty (720) ordinary shares, with a nominal value of Twenty-Five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are together referred to as the "Shareholder(s)".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quinze septembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.591, (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Nawal Benhlal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Bevis Marks Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500.-), constituée suivant acte du notaire soussigné le 9 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2047 du 3 septembre 2001 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 juillet 2011 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de Cinq Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 5.500.-) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 12.500.-), à Dix-huit Mille Livres Sterling (GBP 18.000.-);

2 Émission de Deux-Cent Vingt (220) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Livre Sterling (GBP 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par REOF II S.à r.l et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature de Deux Cent Cinquante (250) parts sociales d'une

valeur nominale de vingt cinq Livre Sterling (GBP 25.-) chacune représentant 50% des parts sociales de la société Bevis Marks 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et ayant son siège social à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.640, estimé à un montant total de Cinq Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 5.500,-);

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de Cinq Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 5.500,-) pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Livre Sterling (GBP 12.500,-), à Dix-huit Mille Livre Sterling (GBP 18.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre Deux-Cent Vingt (220) parts sociales nouvelles (les «Parts Sociales»), d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Livre Sterling (GBP 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Ensuite Mademoiselle Nawal Benhhal, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de REOF II S.à r.l, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire Deux-Cent Vingt (220) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Livre Sterling (GBP 25,-) chacune et libérer intégralement les Parts Sociales, par un apport en nature consistant en Deux Cent Cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Livre Sterling (GBP 25,-) chacune représentant 50% des parts sociales de la société Bevis Marks 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et ayant son siège social à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.640, estimé à un montant total de Cinq Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 5.500,-) (L'«Apport»).

Il résulte d'un certificat daté du 15 Septembre 2011 émis par la gérance de la société Bevis Marks 1 S.à r.l., que:

- REOF II S.à r.l, une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153467, est propriétaire de 250 parts sociales de Bevis Marks 1 S.à r.l., soit 50% du capital social total de Bevis Marks 1 S.à r.l (les «Parts Sociales»);

- Ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- REOF II S.à r.l. est le seul ayant droit sur ces Parts Sociales et ayant les pouvoirs de disposer des Parts Sociales;
- aucune des Parts Sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des Parts Sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales;
- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces Parts Sociales sont transmissibles moyennant l'agrément des associés représentant au minimum les trois quart du capital social lequel agrément a été obtenu le 15 septembre 2011;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales de la société, requises au Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»),

Le Rapport se conclut comme suit:

«... l'Apport d'un montant de Cinq Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 5.500,-) est au moins égal à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société.»

Lequel Rapport après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à Dix-huit Mille Livre Sterling (GBP 18.000,-) divisé en Sept Cent Vingt (720) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Livre Sterling (GBP 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à approximativement mille cent euros (EUR 1.100.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41435. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133232/203.

(110154152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ProLogis France XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136109/14.

(110157017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136110/14.

(110157022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Ballard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.997.

Les comptes de liquidation au 10 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136222/13.

(110157603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Berta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 59, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.170.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136224/10.

(110157633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Beyla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.480.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEYLA INVESTMENTS S.A.

Pierre-Alain EGGY / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011136226/12.

(110157669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.738,73.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

In the year two thousand eleven, on the twelfth of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BOSNIA BROADBAND S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 153262 (the Company). The Company has been incorporated on May 19, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1460 dated July, 16, 2010, whose articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May, 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1901 dated August 19, 2011.

THERE APPEARED:

- SLOVENIA BROADBAND S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145882 (Slovenia Broadband),

- GODOLPHIN SERVICES LIMITED, a limited liability company organised and existing under the laws of the Cyprus with registered number 224487, having its office is at Agapinoros Street, Iris Tower, 7th floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosia, Cyprus (Godolphin Services Limited),

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the article 2 of the Articles
2. Amendment of the article 3 of the Articles
3. Amendment of the article 6 of the Articles
4. Amendment of the article 9 of the Articles
5. Amendment of the article 18 of the Articles
6. Amendment of the article 19 of the Articles
7. Amendment of the article 23 of the Articles

8. Appointment or, as the case may be, confirmation of the mandate of the following persons as managers of the Company for an undetermined term as from the date hereof as follows:

I. as Slovenia Broadband Managers:

i. Ms. Géraldine Schmit, born on November 12, 1969, in Messancy (Belgium), having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

ii. Mr. Alan Dundon, born on April 18, 1966, in Dublin (Ireland), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

iii. Mr. Frédéric Salvadore, born on September 03, 1973, in Charleroi (Belgium), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

iv. Ms. Marie-Catherine Brunner, born on September 23, 1977, in Sarrebourg (France), having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. as GSL Manager:

i. Mr. Salvator Levis, born on December 2, 1957, in Athina (Greece), having his professional address at 2 Agapinoros Street, Iris Tower, 7th Floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosia, Cyprus.

9. Transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as from September 1st, 2011;

10. Miscellaneous.

III. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place in the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) and within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of the shareholders.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers.”

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may acquire any type of debt of its undertakings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debenture.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.”

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Company will recognise only one holder per Share. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder.

The shares may only be transferred in accordance with the Law and the terms of any agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders. The shares may be transferred to non shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.”

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 9 of the Articles in order to reflect the change in the Board of managers so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by five (5) managers (the “Board of Managers”, each a “Manager”) as follows:

- four (4) of whom shall be appointed out of a list candidates proposed by Slovenia Broadband to the general meeting of Shareholders (the “Slovenia Broadband Managers”); and

- one (1) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by Godolphin Services Limited to the general meeting of Shareholders (the “GSL Manager”).

The Managers need not to be Shareholder(s).

The Managers shall be appointed in accordance with the article, suspended and dismissed, from time to time, by the general meeting of Shareholders. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason). If any Manager ceases to be a Manager for any reason, the election of a new Manager by the general meeting of Shareholders shall be made with observance of the rights to propose candidates in accordance with the present article.

Slovenia Broadband may propose to the general meeting for appointment as chairman of the Board of Managers one of the Slovenia Broadband Managers (the “Chairman”) and, failing such designation, the Chairman shall be appointed by the majority vote of the Managers present at a meeting of the Board of Managers. The Chairman shall not have a casting vote.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not to be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Chairman will preside at all meetings of the Board of managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such a meeting.

Unless the Board of Managers otherwise resolves, the meetings of the Board of Managers shall be (i) at least quarterly or (ii) as often as the Company's interests so requires.

Any Manager or the Chairman shall give at least two Business Days' written notice to each of the Managers of any meeting of the Board of Managers, provided always that a shorter period may be given with the unanimous written approval of the Board of Managers. Any such notice shall contain, inter alia, the time, date and venue of the meeting and an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with all relevant supporting information and reports then available.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram or facsimile, of each member of the Board of Managers.

Every meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or such other palace as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. Copy of such proxy shall be provided to the Chairman.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if all its members and at least three of the Slovenia Broadband Managers and the GSL Manager are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

If within half an hour of the time appointed for the holding of any meeting of the Board of Managers, any Manager is not present or represented, in person or as provided in the present Article, the quorum necessary for the transaction of the business of the Managers at such meeting of the Board of Managers shall be the Manager(s) present at the meeting.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 18. Powers of the general meeting of the shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by law of the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy by letter, telegram or facsimile, to represent him at the general meetings of shareholders.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 19 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 19.** Annual meeting general meeting of shareholders. The annual General Meeting of Shareholders, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May at 9:00 a.m.

If such day is a public holiday, the annual General Meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram or facsimile. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Resolutions to alter the Articles must be adopted in accordance with the Law.”

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 23 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 23. Appropriation of profit.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any agreement that may be entered into from time to time by the shareholders. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Subject to the conditions fixed by law, the Managers may pay out an advance payment on dividends. The Managers fix the amount and date of payment of any such advance payment.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- i. a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- ii. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- iii. the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders;
- iv. assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Eighth resolution

The Shareholders resolves to appoint or, as the case may be, confirm the mandate of the following persons as managers of the Company for an undetermined term as from the date hereof as follows:

I. as Slovenia Broadband Managers:

- i. Ms. Géraldine Schmit, born on November 12, 1969, in Messancy (Belgium), residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- ii. Mr. Alan Dundon, born in Dublin (Ireland), on April 18, 1966, residing 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- iii. Mr. Frédéric Salvadore, born in Charleroi (Belgium), on September 03, 1973, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- iv. Ms. Marie-Catherine Brunner, born on September 23, 1977, in Sarrebourg (France), residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. as GSL Manager:

- i. Mr. Salvator Levis, born on December 2, 1957, in Athina (Greece), having his professional address at 2 Agapinoros Street, Iris Tower, 7th Floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosia, Cyprus.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le douze septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de BOSNIA BROADBAND S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153262 (la Société). La Société a été constituée le 19 mai 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1460 du 16 juillet 2010. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1901 du 19 août 2011.

ONT COMPARU:

- SLOVENIA BROADBAND S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145882 (Slovenia Broadband),

- GODOLPHIN SERVICES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit chypriote ayant le numéro d’immatriculation 224487, ayant son siège social au Agapinoros Street, Iris Tower, 7th floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosia, Chypre (Godolphin Services Limited),

Les deux ici représentées par Annick Braquet, dont l’adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- I. Les associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Modification de l'article 2 des Statuts
 2. Modification de l'article 3 des Statuts
 3. Modification de l'article 6 des Statuts
 4. Modification de l'article 9 des Statuts
 5. Modification de l'article 18 des Statuts
 6. Modification de l'article 19 des Statuts
 7. Modification de l'article 23 des Statuts
 8. Nomination ou, le cas échéant, confirmation du mandat des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes:
 - I. en tant que Gérants Slovenia Broadband:
 - i. Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - ii. M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - iii. M. Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - iv. Mme Marie-Catherine Brunner, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg (France), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - II. en tant que Gérant GSL:
 - i. M. Salvator Levis né le 2 décembre 1957 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2 Agapinoros Street, Iris Tower, 7th Floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosie, Chypre.
 9. Transfert du siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011;
 10. Divers.
- IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants et dans le Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associés.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tout type de dettes de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Afin d'écarter toute incertitude, la Société ne pourra pas effectuer d'activités régulées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Un registre des associés est gardé au siège social de la Société et peut être consulté par les associés sur simple demande.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société ne compte qu'un seul associé. Les parts sociales ne peuvent être transférées entre associés que conformément aux dispositions légales et conformément aux termes de tout contrat qui peut être signé entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, à condition que la Société ait les réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat est une conséquence de la réduction du capital social de la Société.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des Statuts afin de refléter le changement dans le conseil de gérance de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 9. Gérants.** La Société sera gérée par cinq (5) gérants (le «Conseil de Gérance», individuellement un «Gérant») comme suit:

- quatre d'entre eux seront nommés d'après une liste de candidats proposée par Slovenia Broadband à l'assemblée générale des Associés (les «Gérants Slovenia Broadband»); et

- un (1) sera nommé d'après une liste de candidats proposée par Godolphin Services Limited à l'assemblée générale des Associés (le «Gérant GSL»).

Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associé(s).

Les Gérants seront nommés conformément à cet article, suspendus et démis de leur fonction, de temps à autre, par l'assemblée générale des Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif). Si un Gérant cesse d'être Gérant pour une raison quelconque, l'élection d'un nouveau Gérant par l'assemblée générale des Associés sera effectuée en respectant les droits de proposer des candidats conformément au présent article.

Slovenia Broadband peut proposer à l'assemblée générale un des gérants Slovenia Broadband en vue d'une nomination à la présidence du Conseil de Gérance (le «Président») et, faute de désignation, le Président sera nommé par vote de la majorité des Gérants présents lors du Conseil de gérance. Le vote du Président ne sera pas prépondérant.

Le Conseil de Gérance pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés.

A moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement, les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées (i) au moins trimestriellement ou (ii) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Tout gérant ou le Président donnera à chaque Gérant une convocation écrite pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins deux jours ouvrables avant la date du Conseil de Gérance, sous réserve qu'un délai plus court puisse être donné avec l'accord écrit unanime du Conseil de Gérance.

Cette convocation renseignera, entre autres, l'heure, la date et le lieu de la réunion et un ordre du jour identifiant de façon raisonnable les points à discuter lors de la réunion ainsi que tous les renseignements utiles et rapports alors disponibles.

Cette convocation écrite n'est pas exigée si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance soit en original, par télégramme ou par fax.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance aura de temps à autre déterminé.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. La copie d'un tel mandat devra être transmise au Président. Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire leur permettant de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, documentées par lettre ou fax.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les membres et au moins trois (3) des Gérants Slovenia Broadband, et le Gérant GSL sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

Si dans la demi-heure de l'horaire choisi pour la tenue de toute réunion du Conseil de Gérance, aucun Gérant n'est présent ou représenté, en personne ou tels que prévu dans cet Article, le quorum nécessaire pour la transaction du business des Gérants à une telle réunion du Conseil de Gérance sera le(s) Gérant(s) présent(s).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 18 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées générales des Associés en désignant une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par courrier, télégramme ou fax.

Les décisions collectives ne sont valables que lorsqu'elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 19 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés.** L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 9:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, par télégramme ou par fax. Les signatures des associés pourront apparaître sur un document unique ou de multiples copies d'une même résolution dont la preuve pourra être faite par lettre ou fax.

Les résolutions modifiant les Statuts doivent être adoptées conformément à la Loi.»

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 23 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société seront affectés à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

L'assemblée générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à tout contrat qui peut être conclu de temps à autre par les Associés. Elle pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les Gérants déterminent le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- i. un relevé des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Conseil de Gérance;
- ii. ce relevé des comptes, inventaire ou rapport montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du

dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

- iii. la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'assemblée générale des Associés;
- iv. assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer ou, le cas échéant, confirmer le mandat des personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes comme suit:

I. en tant que Gérants Slovenia Broadband:

- i. Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- ii. M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- iii. M. Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- iv. Mme Marie-Catherine Brunner, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg (France), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

II. en tant que Gérant GSL:

- i. M. Salvator Levis né le 2 décembre 1957 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2 Agapinoros Street, Iris Tower, 7th Floor, Flat/Office 702, P.C. 1076, Nicosie, Chypre.

Neuvième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41002. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133236/450.

(110154249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

C.S.S.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 101.069.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136230/10.

(110157636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Cablecom Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 99.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2011.
Référence de publication: 2011136231/11.
(110157941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Centurio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.
Référence de publication: 2011136235/10.
(110157952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Référence de publication: 2011136244/11.
(110157511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 60.696.

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIVER S.A.» avec siège social à L-1840 Luxembourg, 9A boulevard Joseph II, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 60696, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 680 en date du 4 décembre 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 385 en date du 16 mars 2007, au capital social de un million sept cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (1.759.875.-€) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, sans valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Petange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michele LUPPI, administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg, 9a Boulevard Joseph II.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
- 2.- Nomination d'un administrateur-délégué et président du conseil d'Administration.
3. - Modification du deuxième alinéa de l'article six des statuts

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau restera annexée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a encore pour objet le conseil économique au sens large, incluant le conseil en organisation d'entreprises, le conseil de montage de structures nationales et internationales en matières comptables et fiscales. La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de nommer à compter de ce jour dans la fonction d'administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

Monsieur Michele LUPPI, administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg, 9a Boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art 6. (Deuxième alinéa). La société se trouve engagé par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Pour toute activité soumise à l'autorisation de la part du ministère des classes moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à huit cents euros (800.-euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Luppi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2011. Relation: EAC/ 2011/ 11529. Reçu soixante-quinze euros 75,00

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133249/75.

(110154357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011136245/11.

(110157523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011136246/11.

(110157682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011136247/11.

(110157666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CitCor Franconia Süd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011136248/11.

(110157679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 133.910.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the eighth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

acting in the name and on behalf of Mr Boguslaw Jerzy PILSZCZEK, company's director, born on January 6th, 1951 in Chrzanow (Poland), residing at Guggistrasse 12a, CH-6005 Luzern, Switzerland ,
by virtue of a proxy given on August 30, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of BOWEN HOLDINGS S.à r.l., a Family Asset Management Company ("Société de Gestion de Patrimoine Familial"), a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 30, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2977 of December 21, 2007 (The "Company". The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 June 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1799 of July 22, 2008;

- that the capital of the Company is fixed at ONE HUNDRED FORTY THOUSAND EURO (140,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY (1,120) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up;

- that Mr Boguslaw Jerzy PILSZCZEK, prenamed, has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 8 September 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 8 September 2011, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Boguslaw Jerzy PILSZCZEK, administrateur de société, né le 6 janvier 1951 à Chrzanow (Pologne), demeurant à Guggistrasse 12a, CH-6005 Luzern, Suisse,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société BOWEN HOLDINGS S.à r.l., Société de Gestion de Patrimoine Familial, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2977 du 21 décembre 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1799 du 22 juillet 2008;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000.- EUR) représenté par MILLE CENT VINGT (1.120) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Boguslaw Jerzy PILSZCZEK, précité, est seul propriétaire de toutes les parts sociales et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 8 septembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 8 septembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40025. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133251/112.

(110153157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011136249/11.

(110157681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Compagnie Luxembourgeoise d'Approvisionnement Agricole et Viticole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011136250/12.

(110158024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Caishen Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.405.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136253/10.

(110157478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Cansan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 72, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 152.505.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136254/10.

(110157484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Castle Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 93.097.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136257/10.

(110157635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Cerberus Capital Private Equity S.A., Société Anonyme,
(anc. Breff S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.496.

L'an deux mil onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BREFF S.A.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, constituée par acte notarié du notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2009,

publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1667 du 29 août 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination «Cerberus Capital Private Equity S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ neuf cents euros (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schwachtgen, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2011 Relation: LAC/2011/41936. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133253/60.

(110154104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136258/10.

(110157370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Le Bilan consolidé de la société mère (Caisse de dépôt et placement du Québec) au 31 décembre 2008 a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

CDP Capital EuroMezz S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011136260/15.

(110157817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CERE Coinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136262/11.

(110157944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Combourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.132.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011136273/10.

(110157579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Le Bilan consolidé de la société mère (Caisse de dépôt et placement du Québec) au 31 décembre 2009 a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.
CDP Capital EuroMezz S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011136261/15.

(110157820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Canada CP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.048.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAPAG Foreign Holdings LP, a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566,

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Canada CP Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary, of July 26, 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two Canadian Dollars (CAD 2,00) to raise it from its present amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20.000,00) to twenty thousand two Canadian Dollars (CAD 20.002,00), by the creation and issuance of two (2) new shares of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each, for an aggregate amount of two Canadian Dollars (CAD 2,00), together with a share premium in the amount of four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight Canadian Dollars (CAD 459.998,00), by contribution in kind in the total amount of four hundred sixty thousand Canadian Dollars (CAD 460.000,00), consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of August 5, 2011 of CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than CAPAG Foreign Holdings LP, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated August 5, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at twenty thousand two Canadian Dollars (CAD 20.002,00) represented by twenty thousand two (20.002) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CAPAG Foreign Holdings LP, un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566,

ici représenté par Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Canada CP Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, du 26 juillet 2010 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Canadiens (CAD 2,00) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,00) à vingt mille deux Dollars Canadiens (CAD 20.002,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CAPAG Foreign Holdings LP, précité, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Canadiens (CAD 2,00), ensemble avec une prime d'émission de quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Canadiens (CAD 459.998,00), par apport en nature d'un montant total de quatre cent soixante mille Dollars Canadiens (CAD 460.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par CAPAG Foreign Holdings LP, précité, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 5 août 2011 de CAPAG Foreign Holdings LP, précité, certifié «sincère et véritable» par son associé commandité;
- une déclaration d'apport de CAPAG Foreign Holdings LP, précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

CAPAG Foreign Holdings LP, précité, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que CAPAG Foreign Holdings LP, précité, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 5 août 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la société d'élève à vingt mille deux Dollars Canadiens (CAD 20.002,00) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011133262/139.

(110154272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Compagnie Financière des Veneties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.622.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011136276/12.

(110157675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Covit Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COVIT HOME S.A.

Référence de publication: 2011136278/11.

(110157488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Covit Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COVIT HOME S.A.

Référence de publication: 2011136279/11.

(110157667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

CS German Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136281/11.

(110157951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

C8 Embassy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136283/10.

(110157588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

D2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 127.761.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136319/10.

(110157843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Cidron Iugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.110.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.178.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September,
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Cidron Iugo Limited, a company incorporated under the Companies (Jersey) law 1991, having its registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands (the “NC Share Holder”), hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on September 9th, 2011;

2. FA International Investments S.C.A., a company duly registered under the laws of Luxembourg, with company registration number B162105 and its registered office at 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg represented for the purposes hereof by its general partner, Five Arrows Managers SA, a Luxembourg company with company registration number B 143757 and its registered office at 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (“RPE”), hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 13th, 2011;

Which proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties represent all of the share capital of Cidron Iugo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 153.178, incorporated by notarial deed enacted on May 12, 2010 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1394 dated 7 July 2010 and whose Articles of Association have been amended by deeds enacted on 11 May 2011, published in the Mémorial C under number 1773 dated 4 August 2011 and on 24 May 2011 published in the Mémorial C under number 1760 dated 3 August 2011 (the “Company”).

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company (the “Shareholders”) may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Restatement of article 10 of the Company’s articles of associations (the “Articles”)
2. Restatement of article 11 of the Articles.
3. Restatement of article 14 of the Articles.
4. Insertion of two definitions in article 20 of the Articles.
5. Appointment of Mr Javed Khan as Class B Manager of the Company.
6. Miscellaneous.

The Shareholders, having considered the abovementioned agenda, hereby validly take the following resolution:

First resolution:

The Shareholders resolve to amend article 10 of the Articles to be read as follows:

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Unless otherwise provided for by any agreement to be entered into from time to time between the shareholders of the Company, shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 11 of the Articles to be read as follows:

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers, composed of at least seven members who need not be shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting

and the managers be identified with respect to the class they belong. Any manager who is classified as an A manager must be resident in Luxembourg.

If A managers and B managers are appointed, the board of managers shall be composed of at least three (3) A managers and at least four (4) B managers.

The general meeting of shareholders, by simple majority decision, determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

The NC Shareholder shall be entitled to propose to the general meeting of shareholders to appoint, retain, remove and replace six (6) managers including three (3) B managers (the "NC Managers" and each a "NC Manager"). RPE shall be entitled to propose to the general meeting of shareholders to appoint, retain, remove and replace one (1) B manager.

The board of managers chooses from among their members a chairman (the "Chairman") who shall be a NC Manager.

The Chairman presides over meetings of the board of managers and Shareholders at which he is present. The Chairman does not have a second or casting vote.

Meetings of the board of managers are held at least once every quarter and take place at the registered office of the Company or such other place as the managers agree. Any manager may call a meeting of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting. A shorter period of notice of a meeting of the Board may be given if all the managers agree in writing to a shorter period of notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The quorum of any meeting of the board of managers shall be four (4) NC Managers, which shall include at least one (1) NC Manager resident in Luxembourg.

If a quorum is not present at any meeting of the board of managers at any time when business is considered, then such meeting shall be adjourned for five (5) Business Days, on the basis that it shall be reconvened on the relevant day at the same time and place. No more than one such adjournment may be made in respect of a meeting. The required quorum at the adjourned meeting shall be any two (2) or more managers, comprising at least one (1) NC Manager resident in Luxembourg.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of managers or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 14 of the Articles to be read as follows:

Art. 14. The quorum for shareholders' meetings shall be one duly authorised representative of each of RPE and the NC Shareholder.

Unless otherwise provided for by any agreement to be entered into from time to time between the shareholders of the Company, resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital are

present. If a quorum is not present within thirty (30) minutes from the time appointed for a shareholders' meeting or if during a meeting such a quorum is no longer present, the meeting shall be adjourned for five (5) Business Days to the same place and time and at that adjourned meeting the presence of an authorised representative of the NC Shareholder shall constitute a quorum. At least two (2) Business Days' notice of the adjourned meeting will be given to the shareholders, and any such notice will be given in the same manner, and specifying the same agenda, as for the original meeting.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

The sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions which exceed the powers of the managers are taken by the shareholder(s).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert the following new definitions in article 20 of the Articles:

"NC Shareholder": means Cidron Iugo Limited or any other entity belonging to the Nordic Capital Group and which would hold from time to time shares in the Company.

"RPE": means FA International Investments S.C.A. or any Affiliate of FA International Investments S.C.A which would hold from time to time shares in the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Javed Khan, manager, born on May 3rd, 1968 in Bombay, India, residing professionally at New Court, St Swithin's Lane, London EC4N8AL, as Class B Manager of the Company as from the date hereof and for an unlimited period of time.

Costs and Expenses:

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont Comparu:

1. Cidron Iugo Limited, une société privée constituée selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands («l'actionnaire NC»), Ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée signée à Jersey le 9 septembre 2011

2. FA International Investments S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.105, représentée par son actionnaire commandité, Five Arrows Managers S.A., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757, Ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée signée à Luxembourg le 13 septembre 2011

Lesquelles procurations signées «ne varietur» par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social de Cidron Iugo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.178, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, le 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1394, le 7 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés successivement par acte notarié le 11 mai 2011 et le 24 mai 2011 et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectivement numéro 1773 du 4 août 2011 et numéro 1760 du 3 août 2011 (la «Société»).

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social (les «Associés»), peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société (les «Statuts»).
2. Modification de l'article 11 des Statuts.
3. Modification de l'article 14 des Statuts.
4. Insertion de deux définitions dans l'article 20 des Statuts.
5. Nomination de M. Javed Khan comme Manager de Classe B de la Société.
6. Divers

Les Associés, ayant pris en considération les éléments de l'ordre du jour ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Sauf dispositions contraires dans un accord des associés au cas par cas, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 11 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil gérance, composé d'au moins 7 gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de Classe A et les gérants de Classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Les gérants de Classe A doivent être des résidents luxembourgeois.

Si des gérants de Classe A et des gérants de Classe B sont nommés, le conseil de gérance doit être composé d'au moins trois (3) gérants de Classe A et au moins quatre (4) gérants de Classe B.

L'assemblée générale des associés pourra également, par décision prise à la majorité simple, déterminer leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (*ad nutum*) à tout moment.

L'actionnaire NC proposera à l'assemblée générale des associés de nommer, engager, écarter ou remplacer six (6) gérants, comprenant trois (3) gérants de Classe B (tous ensemble les «Gérants NC» et individuellement le «Gérant NC»). RPE proposera à l'assemblée générale des associés de nommer, engager, écarter ou remplacer un (1) gérant de Classe B.

Le conseil de gérance devra choisir parmi ses gérants un président (le «Président») qui sera un gérant NC.

Le Président préside toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires auxquelles il participe. Le Président ne dispose pas de droit de vote préférentiel.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au minimum une fois par trimestre et se tiendront obligatoirement au siège social de la Société ou dans tout autre lieu déterminé par un gérant. Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par conférence téléphonique ou par moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins sept (7) jours à l'avance de la date fixée pour la réunion. Une période plus courte de convocation à une réunion du conseil de gérance pourra être prévue si tous les gérants ont accepté ce principe par écrit. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le quorum de présence à tout conseil de gérance devra être de quatre (4) gérants NC, parmi lesquels au minimum un (1) gérant NC, résident luxembourgeois.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la réunion du conseil de gérance, cette réunion sera ajournée pour cinq (5) jours ouvrables, en sachant qu'un nouveau conseil sera convoqué ultérieurement à la même heure et au même endroit. Un seul ajournement sera autorisé pour un même conseil de gérance. Le quorum requis pour le nouveau conseil de gérance sera de deux (2) gérants ou plus, y inclus au minimum un (1) gérant NC, résident au Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de Classe A et des gérants de Classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un (1) gérant de Classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par résolutions circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de Classe A et les gérants de Classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de Classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de Classe A.

Troisième résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 14 des Statuts, à lire comme ceci:

Art. 14. Le quorum à respecter pour la tenue d'une assemblée générale des actionnaires est un représentant de RPE et un représentant de l'actionnaire NC.

Sauf dispositions contraires dans un contrat signé par les associés de la Société, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint dans les trente (30) premières minutes du début de l'assemblée générale ou si durant l'assemblée un quorum n'est plus atteint, l'assemblée sera ajournée pour cinq (5) jours ouvrables, à la même heure et au même endroit et le quorum de présence de cette assemblée reportée sera d'un représentant de l'actionnaire NC. Une convocation à l'assemblée reportée sera envoyée aux associés au moins deux (2) jours ouvrables à l'avance, par la même voix d'envoi et spécifiant le même ordre du jour que pour l'assemblée originale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance déterminera.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'insérer les définitions suivantes dans l'article 20 des Statuts:

«Actionnaire NC»: signifie Cidron Iugo Limited ou toute autre entité du groupe Nordic Capital qui détient des parts sociales dans la Société.

«RPE»: signifie FA International Investments S.C.A. ou tout autre entité du groupe FA International Investments S.C.A. qui détient des parts sociales dans la Société.

Cinquième résolution:

Les associés décident de nommer M. Javed Khan, gérant, né le 3 mai 1968 à Bombay, Inde, demeurant professionnellement à New Court, St Swithin's Lane, Londres EC4N8AL comme gérant de Classe B à partir de la date de l'acte et ce pour une durée illimitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-) .

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40971. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133266/284.

(110154105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

D2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 127.761.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136320/10.

(110157844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

D2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 127.761.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136321/10.

(110157845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Edison Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136323/10.

(110157859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Corn Products Americas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.234.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Corn Products Global Holding S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade and companies register under number B 153.230 (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Corn Products Americas Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the

Signature.

Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1435 of 13 July 2010, with registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 153.234 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since that date.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the payment of this share by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of 1 euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make full payment for such share by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

The person appearing declared and the undersigned notary recognized that the new share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share, and to allot one (1) newly issued share of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (€ 2.000.-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Corn Products Global Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, ("Associé Unique")

représentée par Monsieur Arnaud Fostier, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Corn Products Americas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1435 du 13 juillet 2010, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.234 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission d'une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par l'Associé Unique par un apport consistant en un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de payer intégralement le montant de cette part sociale par un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatrevingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

La comparante a déclaré et le notaire instrumentant a reconnu que la nouvelle part sociale a été intégralement payée en numéraire et que la somme totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euro (€ 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom,
Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27464. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011133273/155.

(110153702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011136325/10.

(110157433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Parque D. Pedro 1 B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.463.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Parque D. Pedro 1 B.V. S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour Parque D. Pedro 1 B.V. S.à r.l.

Référence de publication: 2011136530/14.

(110158032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

European Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136327/10.

(110157860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Elvith Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.346.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2011136331/11.

(110157422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136336/10.

(110157872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Euroleague Commercial Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.596.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011136337/12.

(110157674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136338/9.

(110158097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Eurostampa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 126.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136339/10.

(110157658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Durac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.288.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the second day of September.

Before, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

The limited liability company „TFP Royal II S.à r.l.“, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number Luxembourg B 138.267, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently being the sole shareholder of and holding all one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in issue in Durac S.à r.l. (the "Company"), la société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on the 11th of April 2008 by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1304 of the 28th of May 2008.

The articles of incorporation of the Company were lastly amended by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on 9th of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2061 of 26th of August 2008.

The share capital of the Company presently amounts to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000) divided into one hundred twentyfive thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «TFP Royal II S.à r.l.», de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 138267 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg); en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Durac S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 28 mai 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2060 du 26 août 2008.

Le capital de la Société s'élève à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2011. Relation GRE/2011/3212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133305/98.

(110153142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

FleetCor Luxembourg Holding1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136346/11.

(110157956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136347/11.

(110157954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Les Prairies Vertes, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.259.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136468/9.

(110157316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Lillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136471/9.

(110157614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136478/10.

(110158001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.
